

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 Octobre 2023

Le 19 octobre 2023, à Toulon, les membres de l'association CLAIR MATIN se sont réunis au 45 rue Picot à Toulon en assemblée générale ordinaire sur convocation de la Présidente Martine Fourcade, datée du 26 septembre 2023.

Membres présents ou représentés 36 sur 44 inscrits, qorum atteint. La séance est ouverte à 20h00

Présidente de la Séance Martine Fourcade

Secrétaire Claudie Jover

L'intégralité des rapports moral, activités et financier sont joints en annexe de ce compte rendu.

La présidente Martine Fourcade présente tout d'abord le rapport moral

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Ensuite la présidente présente le rapport d'activités de l'exercice 2022-2023 ainsi que le réalisé et les prévisions de 2023-2024 (exercice démarré le 1 septembre 2023) et les perspectives pour l'exercice 2024-2025

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité

La trésorière Nicole Fenin présente le rapport financier de l'exercice 2022 – 2023 et le prévisionnel de 2023-2024.

Des précisions sont demandées par les choristes sur le montant de l'épargne de l'association.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

La Présidente propose ensuite l'augmentation de la cotisation de 10€ / an qui passerait à 70€ pour l'exercice en cours avec rattrapage en janvier 2024 de 10€ par choriste.

S'en suit une discussion sur l'opportunité de repousser à un prochain exercice cette augmentation de la cotisation en utilisant les réserves de l'association placées sur un compte épargne dont le montant est très légèrement supérieur à 5600 euros

Il est mis en évidence que le montant de notre cotisation n'est pas très élevé en regard des autres chorales équivalentes à la nôtre et nous aurions besoin d'investir dans des éléments de sonorisation et mixage.

Suite au vote, la proposition d'augmentation de la cotisation de 10€ pour passer à 70€/an à compter de l'exercice 2023-2024 est adoptée à 22 voix sur 36.

L'appel à cotisation complémentaire sera fait en janvier 2024.

Questions diverses

La présidente signale la démission de Danielle Vernet Vice-Présidente et son départ de la chorale, pour des raisons personnelles et propose, en accord avec l'intéressée, la candidature de Claudie Jover, en cumul de son poste de Secrétaire Générale.

Proposition approuvée à l'unanimité.

De même, la démission de Gilles Rougier est annoncée, également pour motif personnel. Gilles continuera toutefois des actions ponctuelles d'aide au bureau.

Un appel à candidature est lancé pour un poste au sein du CA.

Pas de volontaire, mais deux choristes se sont proposées pour la rédaction des comptes rendus de séances des bureaux et CA à partir des enregistrements, sans entrer au CA.

Propositions retenues, Annette Gonzales et Andrée Ettori seront donc mises à contribution pour des actions ponctuelles de secrétariat et notamment la rédaction des CR des réunions qui seront enregistrées.

Proposition également faite de demander à l'avance et pour chaque événement des bénévoles au sein des choristes en précisant les besoins.
Proposition également retenue.

Au vu du montant de la subvention donnée par la Mairie sur l'exercice 2022-2023, une choriste précise que les demandes de subvention peuvent également être faites auprès de TPM et du Conseil Départemental. La Présidente précise que demande a été faite auprès de TPM mais que nous n'avons aucun retour.

La parole au chef de chœur

Notre chef de chœur remercie et félicite les choristes pour les deux grands concerts donnés le week-end précédent (14 et 15 octobre 2023) et montre les vidéos qu'il a déjà reçues.

Les remerciements des choristes vont également au chef de chœur pour nous avoir amenés en capacité de chanter cette grande œuvre de Puccini.

Une proposition est faite d'information aux choristes en amont des répétitions pour bien préparer et faciliter les répétitions. Le chef de chœur explique que les répétitions sont adaptées en fonction des présences par pupitre et du ressenti du chef de chœur sur la réceptivité des présents. Sébastien Portelli précise qu'il est préférable de travailler après chaque répétition afin de bien intégrer ce qui a été dit au cours de la répétition

Donc réviser ce qui a été vu le jeudi soir dans les 48h max qui suivent la répétition sera très bénéfique.

Il est demandé pourquoi nous ne présentons pas de chant à Capella. Le chef de chœur indique que le niveau de la chorale ne permet pas ce type de chant.

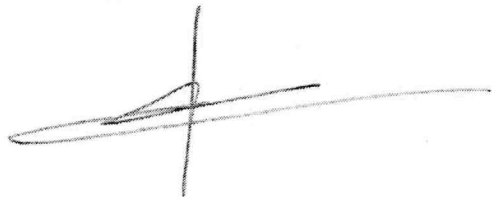
Une autre question concerne des chants à voix égales (uniquement des voix de femmes ou des voix d'hommes). Sébastien va réfléchir à nous proposer ce type de chant.

La Présidente reprend la parole pour nous parler du mouvement A Cœur Joie dont nous sommes membres.

Suite aux modifications organisationnelles au sein d'A Cœur Joie u niveau national, question est posée de la cotisation supplémentaire A Cœur Joie par les choristes alors que la chorale Clair Matin, cotise déjà à d'ACJ, Le CA va regarder ce point.

L'assemblée générale est cloturée à 21h30 par quelques bulles et le visionnage des vidéos du concert.

LA PRESIDENTE
Martine FOURCADE

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the left end, and a small loop at the bottom left.

LA SECRETAIRE
CLAUDIE JOVER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop on the left and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.